

CONVENTION DE FORMATION

Référence :

Dossier suivi par :

1) L'association **Infirmière Bloc Opérateur Région Auvergne Limousin (IBORAL)**, sis 2 allée du hameau des lauriers 63100 Clermont-Ferrand, enregistrée sous le numéro SIRET 402 546 873 00025, code APE 94.99Z, organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité 83630442463 auprès du préfet de la région d'Auvergne Rhône-Alpes, sous certification QUALIOPI de l'UNAIBODE, pris en la personne de son représentant légal ;

et

2) L'**Union National des Associations Infirmiers de Bloc Opérateur Diplômés D'Etat (UNAIBODE)**, sis 16 rue Daguerre 75014 PARIS, enregistrée sous le numéro SIRET 402 880 785 00017, code APE 804C Certifié QUALIOPI jusqu'au 16 juin 2025 (voir annexe) pris en la personne de son représentant légal ;

et

3) L'établissement de santé :

Article 1

L'association IBORAL organise en sa qualité d'organisme de formation pour le compte de l'UNAIBODE la formation intitulée : « **39^{èmes} Journées Nationales d'Etude et de Perfectionnement de l'UNAIBODE** » qui auront lieu les 23 et 24 mai 2024, au Polydome à Clermont-Ferrand.

La formation comprend des enseignements théoriques et des conférences débats, correspondant à des nouvelles exigences professionnelles.

Article 2

Cette formation concerne les professionnels de santé travaillant en bloc opératoire ou exerçant une activité en liaison avec le bloc opératoire.

Les associations IBORAL et UNAIBODE par l'intermédiaire de la société K.I.T. Group France inscrit la personne de l'établissement susnommé :

Nom :

Fonction :

Pour le 23 et 24 mai :

Pour le 23 mai :

le 24 mai :

Une attestation de présence sera envoyée aux participants à l'issue de la ou des journées de formation ainsi qu'un questionnaire

Article 3

Les frais de formation TTC pour les 2 jours sont de :

1. Pour les **adhérents** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 484 €
2. Pour les **non adhérents** : 700,00 €
3. Pour les **adhérents juniors** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 216,00 €

Les frais de formation TTC pour 1 seul jour sont de :

1. Pour les **adhérents** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 281 €
2. Pour les **non adhérents** : 415,00 €
3. Pour les **adhérents juniors** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 130,00 €

Pour une inscription après le 1^{er} mai 2024, il y a une majoration de 62 €

Soit un coût pour la formation de :

Les prix correspondent à un forfait unitaire comprenant 1 repas conformément à l'arrêté du 20 septembre 2001 paru au JO du 28 septembre 2001 fixant l'indemnité de repas à 15,25 € à compter du 1^{er} juin 2002.

Sur les modalités de règlement :

L'établissement s'engage à verser à l'UNAIBODE à la fin du stage en un seul versement, à réception de la facture correspondante par chèque bancaire à l'ordre de l'UNAIBODE-JNEP ou virement bancaire.

Article 4

Aucune modification relative à la durée ou au contenu ne pourra être apportée, sauf accord entre les deux parties. Cet accord devra être constaté par écrit. Toute modification d'ordre pédagogique ou financière, devra recevoir l'accord préalable de l'établissement.

En cas d'empêchement de l'auditeur à participer effectivement au stage, l'établissement peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable de l'organisme formateur.

Article 5

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de réactualisation et perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.900.2 du code du travail. (voir le programme en ligne sur le site)

Article 6

Les conditions d'annulation (conformément aux dispositions de l'article L.920-9 du code du travail)

En cas de dédit par l'établissement de santé à moins de 15 jours avant la date de début de stage, l'UNAIBODE retiendra 50% du montant de l'inscription et aucun remboursement pour un dédit à 6 jours.

Article 7

La présente convention se rapporte à l'obligation professionnelle continue de l'année en cours.

Fait en triple exemplaire,



M _____
Le chef d'établissement
(Date, signature et cachet de l'établissement)

Mme Sandrine BOIBESSOT
Présidente IBORAL



Mme Magali DELHOSTE
Présidente UNAIBODE

Annexe : Certification QUALIOPi

CERTIFICAT

N° CPS RNCQ 2112 - REV 00

I. Cert atteste que

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE D.E (UNAIBODE)

16 RUE DAGUERRE

75014

PARIS

Numéro d'enregistrement d'activité (NDA) : 11752359975

est titulaire de la certification Qualiopi, selon les exigences de la certification visées à l'article L.6316-1 du code du travail, pour son processus de réalisation des catégories d'actions de développement des compétences suivantes :

- Actions de formation (AF)
- Bilans de compétences (BC)
- Actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Actions de formation par apprentissage (CFA)

Date d'obtention de la certification : **17/06/2022**

Date de fin de validité : **16/06/2025**

Date d'édition du présent certificat : **21/06/2022**



Juliette JANNOT
Directrice générale d'I.Cert